

Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2023

Les exploitations agricoles en Île-de-France sont de moins en moins nombreuses mais tendent à s'agrandir

Entre 2020 et 2023, l'Île-de-France perd 317 exploitations agricoles, pour un effectif qui s'établit à 4 108 exploitations. C'est particulièrement le nombre de micro-exploitations qui diminue, de plus d'un quart depuis le dernier recensement agricole. Hors micros, le rythme de décroissance du nombre d'exploitations par an dans la région est presque stable depuis 2010. Si elles sont moins nombreuses, les exploitations franciliennes, à 84 % spécialisées en grandes cultures, continuent de s'agrandir et s'appuient sur une main-d'œuvre non familiale de plus en plus importante. Bien que deux tiers des exploitants agricoles travaillent à temps complet sur les exploitations, ils sont aussi plus nombreux, en proportion, à exercer des activités en dehors de leurs exploitations.

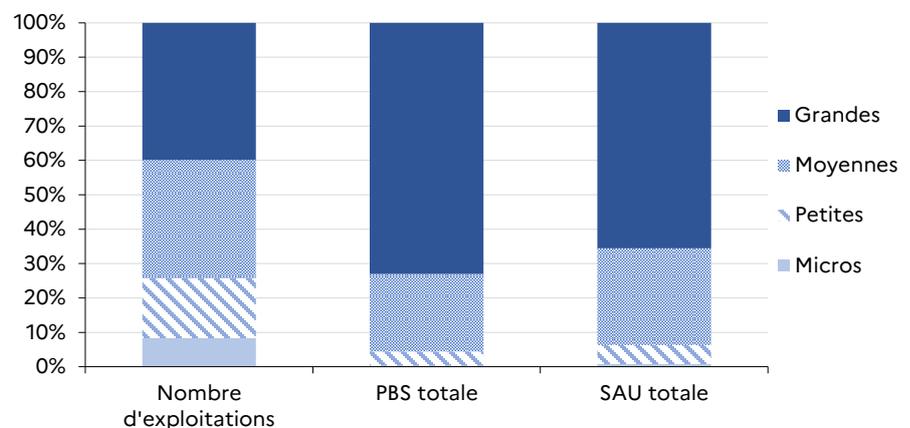
La forte baisse du nombre d'exploitations agricoles entre 2020 et 2023 s'explique d'abord par un changement des règles d'attribution des aides de la PAC

En 2023 l'Île-de-France compte 4 108 exploitations agricoles. La majorité d'entre elles sont de grandes exploitations, puisque celles-ci représentent 40 % des effectifs (*graphique 1*). Elles fournissent 73 % de la production brute standard (PBS) régionale et couvrent 66 % de la surface agricole utile (SAU) régionale. Les moyennes exploitations comptent pour 34 % des effectifs, 23 % de la PBS régionale et 28 % de la SAU régionale. Le quart restant des effectifs sont de petites et micro-exploitations mais leur poids dans la PBS régionale et la SAU régionale est beaucoup plus faible (4 % et 7 % respectivement).

Graphique 1

Les grandes exploitations sont prépondérantes dans les effectifs, la PBS et la SAU régionaux

Répartition du nombre d'exploitations, de la PBS régionale et de la SAU régionale en fonction de la dimension économique des exploitations



Champ : Île-de-France

Source : Agreste - Enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) 2023

Entre 2020 (données du recensement agricole) et 2023 (données de l'enquête sur la structure des exploitations

agricoles), le nombre total d'exploitations agricoles diminue de 7,2 %, soit de 2,4 % par an en moyenne sur la période. Ces

chiffres témoignent d'une accélération apparente du rythme de réduction du nombre d'exploitations agricoles, puisqu'il était de - 1,3 % par an en moyenne entre les deux recensements agricoles de 2010 et 2020. Toutefois, cette accélération concerne en particulier les micro-exploitations, dont les effectifs reculent de 27 % entre 2020 et 2023, soit de 10 % par an, quand l'évolution annuelle était de - 1,3 % au cours des dix années précédentes. Hors micro-exploitations, le nombre

d'exploitations agricoles franciliennes (donc grandes, moyennes et petites) diminue de 4,8 % entre 2020 et 2023, soit de 1,6 % par an, une évolution proche de celle observée sur 2010-2020 (- 1,3 %).

La forte baisse observée sur l'ensemble des exploitations agricoles, et sur les micro-exploitations plus spécifiquement, est une évolution probablement liée aux changements des règles d'attribution des aides de la politique agricole commune

(PAC) 2023 (*encadré 1*). Celles-ci réservent désormais les aides aux agriculteurs dits « actifs » et ont vraisemblablement entraîné la cessation d'activité de nombreuses micro-exploitations détenues par les retraités de plus de 67 ans.

Afin de pouvoir travailler sur un périmètre homogène et assurer la cohérence des comparaisons entre 2023, 2020 et 2010, la suite de l'analyse porte sur les exploitations hors micros (*encadré 2*) et le terme « exploitations » désigne l'ensemble de ces exploitations agricoles.

Encadré 1 - Les nouvelles conditions d'attribution des aides dans la PAC 2023-2027 impactent la démographie des exploitations agricoles

Depuis 2023, pour percevoir la plupart des aides de la PAC, dont les aides directes, un exploitant agricole doit être un « agriculteur actif ». Cette condition a pour but de garantir que les bénéficiaires des aides ont une activité agricole minimale (au sens des seuils définis par la mutualité sociale agricole - MSA) et d'éviter le cumul des aides de la PAC et des droits à la retraite après 67 ans. Ce changement administratif a eu un impact sur la population des exploitants et des exploitations agricoles de France métropolitaine comme d'Île-de-France, entraînant davantage de cessations d'activité.

À l'échelle nationale, les exploitants de 67 ans ou plus représentaient 11 % des effectifs en 2020 ; ils ne comptent plus que pour 8 % en 2023, alors que leur part avait augmenté entre 2010 et 2020. Cet effet est particulièrement concentré sur les micro-exploitations, dont près de 40 % des exploitants étaient âgés d'au moins 64 ans en 2020 et donc d'au moins 67 ans en 2023 (contre 8 % seulement dans les autres classes de dimensions économiques d'exploitation). Cette catégorie a donc connu une baisse d'effectifs beaucoup plus forte (- 9,4 % par an soit - 26 % sur 3 ans) que le reste des exploitations (- 5,0 % sur 3 ans). Les micro-exploitations avaient bien un rythme de baisse entre 2010 et 2020 un peu plus marqué (- 3,7 % par an) que le reste des exploitations (- 1,7 %) mais de moindre ampleur.

Une diminution du nombre d'exploitations (hors micro-exploitations), qui tendent à s'agrandir

Le nombre d'exploitations agricoles en Île-de-France, hors micros, se contracte de 4,8 % entre 2020 et 2023, pour s'établir à 3 766 exploitations (*tableau*). Cela traduit une légère accélération de la réduction, la baisse annuelle passant de 1,3 % entre 2010 et 2020 à 1,6 % entre 2020 et 2023. La SAU totale de ces exploitations diminue moins rapidement que les effectifs : elle est en repli de 1,0 %, pour s'établir à 554 000 ha environ. De fait, la SAU moyenne par exploitation augmente de 6 hectares par rapport à 2020, pour une valeur moyenne de 147 ha/exploitation.

Toutefois, la répartition de ces exploitations et des surfaces par classe de SAU évolue peu entre 2020 et 2023. En 2023, environ un quart des exploitations ont une SAU de 200 ha ou plus, une proportion identique à celle de 2020 ; elles détiennent 46 % de la SAU (*graphique 2*). La seule classe dont le poids augmente, de façon néanmoins modérée (+ 2 points), est celle des exploitations dont la SAU est comprise entre 125 ha et 200 ha. Elles couvrent un tiers de la SAU. Les exploitations de moins de 25 ha comptent pour 10 % des effectifs, soit 3 points de moins qu'en 2020, et à peine 1 % de la SAU. Il est à noter qu'à l'échelle nationale l'agrandissement des exploitations hors micros est moins marqué en moyenne en hectares (+ 4 ha) qu'en Île-de-France (+ 6 ha)

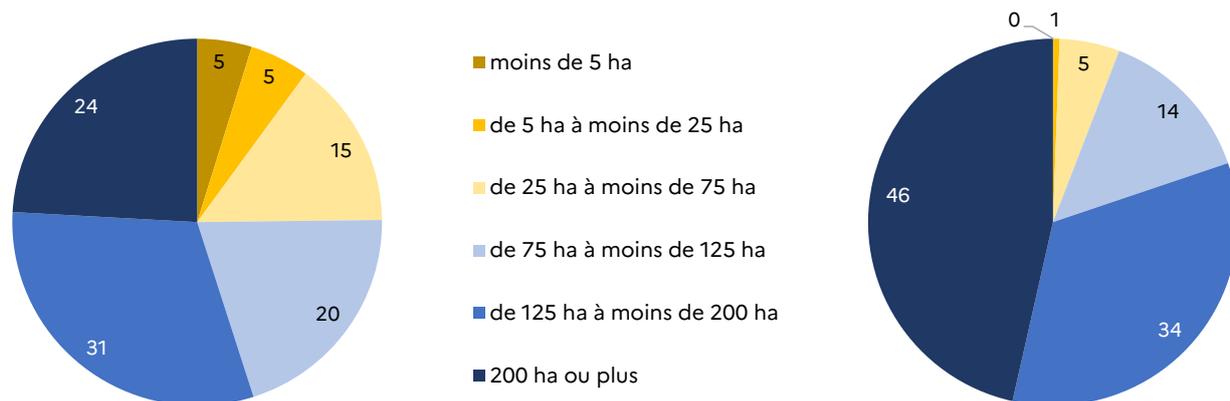
même si la part des exploitations de plus de 200 ha progresse de 1,4 point.

Qu'il s'agisse de petites, moyennes ou grandes exploitations (au sens de dimension économique), la SAU moyenne augmente entre 2020 et 2023, dans la continuité des tendances observées entre 2010 et 2020. La SAU moyenne des grandes exploitations s'établit à 224 ha en 2023, en hausse de 9 ha par rapport à 2020. Les moyennes exploitations gagnent 4 ha en moyenne, à 111 ha, et les petites exploitations deux fois plus, pour atteindre une SAU moyenne de 43 ha.

Graphique 2

Près d'un tiers des exploitations agricoles franciliennes ont entre 125 ha et 200 ha de SAU en 2023

Répartition (%) des exploitations (à gauche) et des surfaces (à droite) en fonction de la classe de SAU en 2023



Champ : Île-de-France hors micro-exploitations

Source : Agreste - ESEA 2023

Tableau

Chiffres-clés des exploitations agricoles franciliennes en 2023

	2020	2023	% 2023/2020	Écart 2020-2023
Exploitations (nombre)	3 957	3 766	- 4,8	- 1 911
dont spécialisation végétale	89,5 %	90,4 %		+ 0,8
dont spécialisation animale	4,4 %	3,8 %		ns
dont mixtes (polyculture, polyélevage)	6,1 %	5,9 %		ns
Part des exploitations sous statut individuel	36,1 %	36,7 %		ns
Part des exploitations en agriculture biologique ¹	10,4 %	11,8 %		ns
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (nombre)	5 016	4 465	- 11,0	- 551
dont ayant moins de 40 ans	19,5 %	20,3 %		ns
dont ayant 60 ans et plus	27,2 %	25,6 %		- 1,5
dont femmes	23,8 %	19,7 %		- 4,0
Âge moyen des chefs d'exploitation et co-exploitants	52	51	ns	ns
Travail agricole (nombre d'ETP) ²	7 740	7 872	ns	ns
SAU totale (ha)	559 573	553 888	- 1,0	- 5 685
dont COP	79,3 %	80,1 %		+ 0,8
dont prairies	6,0 %	6,1 %		+ 0,1
dont cultures permanentes	0,4 %	0,4 %		=
SAU moyenne (ha) ³	141	147	+ 4,0	+ 6

¹ Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

² Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

³ Y compris exploitations sans SAU.

ns : l'évolution entre 2020 et 2023 n'est pas significative, car la valeur 2020 est comprise entre la borne inférieure et la borne supérieure de l'intervalle de confiance de la donnée 2023.

Champ : Île-de-France hors micro-exploitations

Source : Agreste - ESEA 2023

Hors micro-exploitations, la spécialisation grandes cultures des exploitations franciliennes se confirme

En 2023 en Île-de-France, 90 % des exploitations agricoles sont spécialisées en production végétale

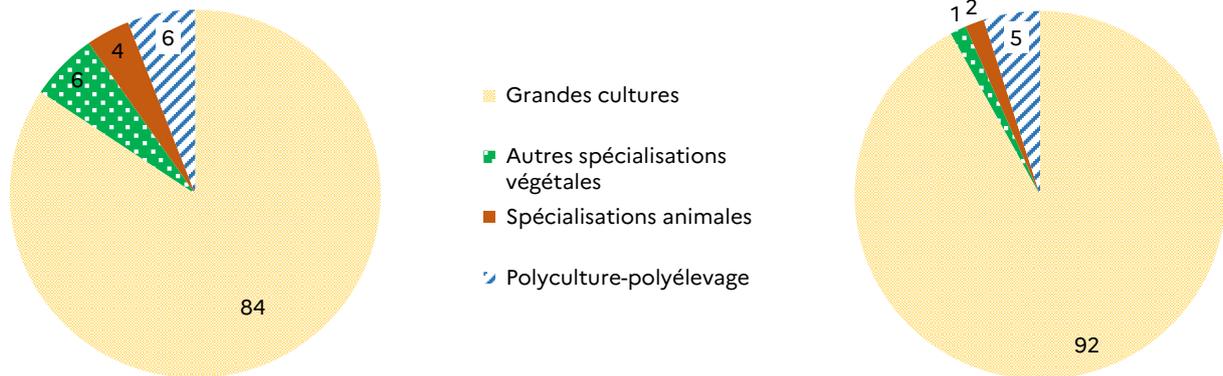
(graphique 3), une part qui s'est légèrement consolidée depuis 2020 (+ 0,8 point). En effet, cette population enregistre une baisse significative en 3 ans (- 4,0 %) mais moins marquée que celle de l'ensemble des exploitations hors micros. Le repli est encore moins

prononcé pour les exploitations spécialisées en grandes cultures (- 1,7 %) : en 2023, 84 % des exploitations sont ainsi spécialisées sur ces productions, une proportion en hausse de 2,7 points par rapport à 2020. Elles couvrent 92 % de la SAU régionale. Parmi ces

Graphique 3

Les exploitations spécialisées en grandes cultures représentent 84 % des effectifs et 92 % de la SAU en 2023

Répartition (%) des exploitations (à gauche) et des surfaces (à droite) en fonction de l'orientation technico-économique de l'exploitation en 2023



Champ : Île-de-France hors micro-exploitations

Source : Agreste - ESEA 2023

exploitations, 90 % sont plus spécifiquement spécialisées en céréales et oléoprotéagineux (COP), soit les trois-quarts des effectifs régionaux.

Les autres exploitations spécialisées en productions végétales (6 % des effectifs) ne détiennent qu'1 % de la SAU. Leur SAU moyenne ne dépasse pas 32 ha. La majorité sont des exploitations ayant une spécialisation en maraîchage-horticulture.

Le nombre comme la proportion d'exploitations spécialisées en productions animales diminuent depuis 2020 (- 18 %), selon un rythme plus rapide en nombre que pour l'ensemble des exploitations hors micros. Elles ne comptent en 2023 que pour un peu moins de 4 % des effectifs de la région et 2 % de la SAU. Leur surface totale progresse malgré tout significativement en 3 ans, particulièrement celle des exploitations spécialisées en bovins.

L'emploi familial est toujours prépondérant mais en recul

Environ 9 330 personnes travaillent de façon permanente dans les exploitations agricoles franciliennes, en tant qu'exploitants, actifs familiaux salariés ou non, main-d'œuvre non familiale salariée ou non. Leurs

effectifs diminuent de 2,5 % par rapport à 2020, et de 0,9 % par an en moyenne, soit moins rapidement que le nombre d'exploitations. Ces travailleurs représentent environ 7 040 ETP en 2023, en légère hausse depuis 2020 (+ 0,9 %). À ces travailleurs permanents s'ajoutent environ 830 ETP de saisonniers, une masse de travail en augmentation plus prononcée (+ 8,9 %) et correspondant à environ 3 740 personnes (+ 6,1 %).

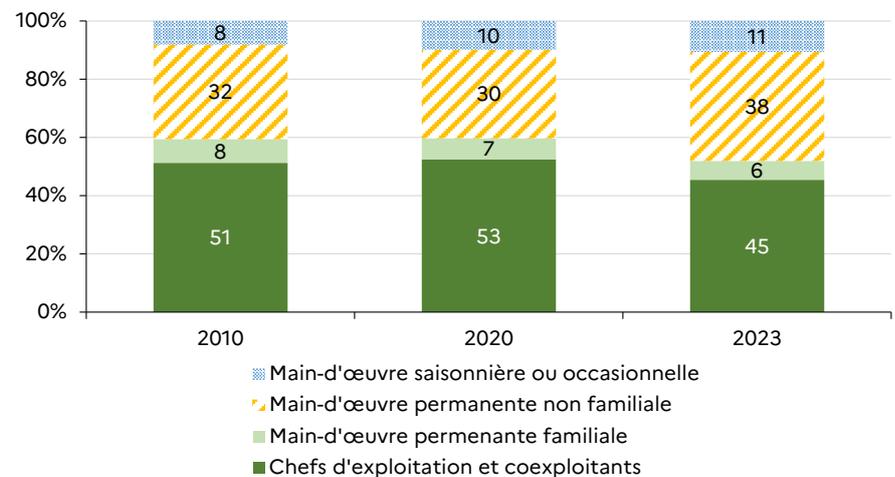
Les exploitants et leur famille assument encore la majorité du

travail (en ETP) sur l'exploitation (*graphique 4*) mais la main-d'œuvre non familiale, permanente ou saisonnière, occupe une place croissante depuis 2010 dans le volume de travail sur les exploitations. Au cours des trois dernières années, c'est particulièrement la main-d'œuvre permanente non familiale qui prend de l'ampleur : elle est plus fréquemment employée pour travailler à plein temps (80 %) sur l'exploitation que la main-d'œuvre familiale (43 %).

Graphique 4

La part de travail effectué par les travailleurs familiaux dans les exploitations agricoles franciliennes tombe à 51 % en 2023

Répartition du volume de travail (ETP) par type de main-d'œuvre dans les exploitations d'Île-de-France



Champ : Île-de-France hors micro-exploitations

Source : Agreste - ESEA 2023, recensements agricoles 2010 et 2020

Parmi les 4 465 exploitants franciliens dénombrés en 2023, 84 % sont des chefs d'exploitation et 16 % des coexploitants. En 3 ans, le nombre de coexploitants diminue plus rapidement que celui de chefs d'exploitation. Par conséquent, la proportion d'exploitations ayant à leur tête uniquement un chef d'exploitation progresse de 5 points sur la période, pour atteindre 83 %. Dans 16 % des exploitations, le chef d'exploitation est épaulé par un coexploitant. Seules 1 % des exploitations sont dirigées par un chef d'exploitation et au moins deux coexploitants.

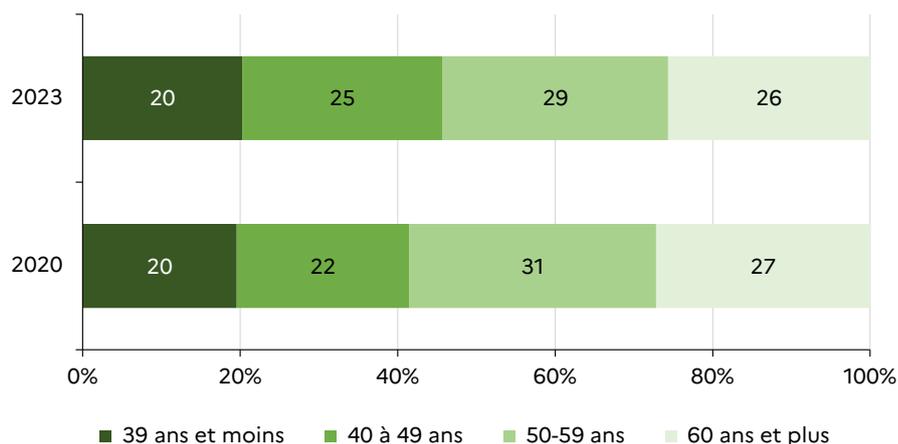
La population des chefs d'exploitation tend à rajeunir, avec un âge moyen de 50 ans et demi en 2023 (- 1 an). La répartition des effectifs par classe d'âge s'homogénéise (*graphique 5*) : la proportion de chefs d'exploitation de 40 à 49 ans progresse de 3 points aux dépens des deux classes d'âge supérieur.

Deux tiers des exploitants (chefs d'exploitation et coexploitants)

Graphique 5

45 % des chefs d'exploitation franciliens ont moins de 50 ans en 2023

Répartition des chefs d'exploitation selon leur classe d'âge en 2020 et 2023



Champ : Île-de-France hors micro-exploitations

Source : Agreste - ESEA 2023, recensement agricole 2020

travaillent à temps complet sur leur exploitation en 2023. Cette proportion est en léger repli par rapport à 2020 (68 %) mais reste supérieure à celle de 2010 (62 %). 11 % des exploitants y travaillent moins d'un quart temps, comme en 2020. Enfin, l'enquête sur les structures d'exploitation agricole de 2023 montre que

les activités hors agricoles des exploitants sont plus répandues : 18 % des exploitants exercent à titre principal une autre activité rémunérée sans rapport avec l'exploitation (+ 3 points par rapport à 2020) et 26 % exercent une telle activité à titre secondaire (+ 6 points).

Encadré 2 - Quelques chiffres-clés sur les micro-exploitations

D'après l'enquête ESEA 2023, l'Île-de-France compte 341 micro-exploitations, soit 8 % du total, un effectif en repli de 27 % par rapport à 2020. La SAU totale de ces exploitations, d'environ 4 440 ha, reste globalement stable et ne représente qu'1 % de la SAU totale. En moyenne, ces exploitations disposent donc de surfaces en croissance mais qui restent limitées (13 ha). La SAU de ces exploitations est constituée pour 74 % de prairies et 15 % de céréales et oléoprotéagineux. 77 % des micro-exploitations sont spécialisées dans une production végétale. Les micro-exploitations mobilisent un total de 247 ETP, soit 0,7 ETP par exploitation en moyenne. C'est plus de deux fois moins que pour les autres exploitations (1,9 ETP). Ce travail repose principalement sur les exploitants agricoles (74 %), qui sont en moyenne plus âgés que dans les autres exploitations : l'âge moyen s'établit à 58 ans et 55 % des exploitants ont plus de 60 ans.

Source et définitions

L'**enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA)** permet de suivre l'évolution structurelle des exploitations entre deux recensements agricoles (RA). Celle de 2023, la première depuis le RA 2020, a porté sur un échantillon de 56 900 exploitations agricoles en France métropolitaine et 8 400 dans les DOM. S'appuyant sur les règlements européens 2018/1091 et 2022/2286, elle a bénéficié du soutien financier de l'Union européenne.

Une **exploitation agricole** est une unité économique dotée d'une gestion courante indépendante et d'une activité de production agricole. Elle doit en plus atteindre une dimension minimale : soit 1 hectare de superficie agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...).

Le terme **exploitant agricole** désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation.

Un **équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 607 heures travaillées sur l'année).

La **production brute standard (PBS)** d'une exploitation représente la valeur de sa production potentielle exprimée en euros. Elle est calculée en multipliant les surfaces agricoles et les cheptels présents sur l'exploitation par des coefficients représentant la valeur de la production potentielle par hectare de culture ou par tête d'animal, hors aides. La PBS d'une exploitation permet de classer les exploitations selon leur **taille économique** : micro / petite / moyenne / grande. Les micro-exploitations sont les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, les petites exploitations celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, les exploitations moyennes celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et les grandes exploitations celles avec une PBS de 250 000 euros ou plus.

La PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (Otex)**. Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS est générée par cette production.

Les **coefficients de PBS** utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2018-2022 (dits coefficients « 2020 »). Afin d'étudier l'évolution structurelle des exploitations depuis les deux derniers recensements agricoles (RA) indépendamment de la revalorisation des prix et des rendements, les coefficients « 2020 » ont aussi été appliqués aux résultats des RA 2010 et 2020 (en lieu et place des coefficients utilisés lors de la diffusion des résultats de ces deux recensements). Comme les seuils de taille économique ne sont pas revalorisés au fil du temps alors que la PBS s'accroît avec l'évolution des prix, l'application des coefficients « 2020 » aux données des derniers RA conduit à dénombrer plus de moyennes et grandes exploitations. Au niveau national, la part de ces dernières en 2020 était ainsi de 43 % avec les coefficients « 2017 » (période 2015-2019) et de 46 % avec les nouveaux coefficients « 2020 ». À coefficients constants « 2020 », la part des moyennes et grandes exploitations passe de 46 % à 49 % entre 2020 et 2023. L'application des coefficients « 2020 » a par contre peu d'impact sur la détermination des spécialisations des exploitations. Dans tous les cas, la valorisation des données de production du RA 2010 et du RA 2020 avec les coefficients « 2020 » introduit un contexte de prix et de rendements qui n'existait pas alors.

En savoir plus

- [Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2023 - Principaux résultats - France métropolitaine](#) - Agreste Chiffres & données - Juin 2025 n° 11
- [Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2023 - L'agrandissement des exploitations se poursuit depuis 2020](#) - Agreste Primeur - Juin 2025 n° 2
- [4 425 exploitations agricoles en Île-de-France dont 79 % spécialisées en grandes cultures - Recensement agricole 2020 - 1^{ers} résultats](#) - Agreste Études Île-de-France - Décembre 2021 n° 1

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique
et économique
5 rue Leblanc
75911 Paris cedex 15
Courriel : srise.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
Site : <http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Données>

Directrice de la publication : Mylène Testut-Neves
Rédactrice en chef : Fanny Héraud
Rédacteur : Myriam Ennifar
Composition : Véronique Nouveau
Dépot légal : À parution
ISSN : 0246-1803
© Agreste 2025